



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 8 novembre 2023

Dossier n° : AE 23.0435

Demandeur : GAEC de VOLPILHAC

Date d'enregistrement de la demande : 04/10/23

Date limite de candidature : 04/01/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ROANNES-SAINT-MARY	43,40	LABORDE Christian	Section A 282, Section E 32,33j,k,34,35,36,37,39,112a, 113,114,115,117,118j, 119j,k,120,121a,125,127aj,127a k,129j,129k,130j,k,131j,
ROANNES-SAINT-MARY	14,91	MAGNE Theodore	Section C 191, Section D 14j,k,16,17,20,118j,k,119,122, Section E 306,337,360,362,364,
ROANNES-SAINT-MARY	4,13	MATUS Roger	Section D 120,123,129j,k,737, Section E 321,322,
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	46,47	LABORDE J-Louis	Section K 186,187,188,190,193a,195,207j, k,208,209,211, 212,213j,k,l,214,216,218,219, 220,222a,b,223,224a,225, 226a,235,236,238a,245,246, 247,248,252,253,254,258,259 260,261,262,263,264a,b,265 a,b,266,267a,b,268a,b,270, 274,275,281,411,
VITRAC	0,69	LABORDE J-Louis	Section B 344,
MARCOLES	1,71	LABORDE J-Louis	Section AP 12,81,76,
ROANNES-SAINT-MARY	1,63	BOUTARIC Bernadette	Section D 95

ROANNES-SAINT-MARY	0,41	MAGNE J-Pierre	Section D 760
ROANNES-SAINT-MARY	0,82	MAGNE Georgette	Section D 97,
ROANNES-SAINT-MARY	5,84	THERON Daniel	Section C 551,553, Section A 33, Section E 94,330,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière